



Naissance d'enfant au Rwanda de parents non mariés: inscription dans le registre suisse de l'état civil

Février 2022

Documents à soumettre

Du parent étranger/étrangère :

- Acte de naissance* et si nécessaire jugement supplétif*
- Attestation de célibat*
 - Jugement de divorce* si divorcé(e)
 - Acte des décès* si veuf(ve)
- Attestation de résidence*
- Passeport ou carte d'identité valable

De l'enfant:

- Acte de naissance*
- Acte de reconnaissance*
- Photocopie du passeport (si disponible)

Du parent Suisse:

- Photocopie du Passeport ou de la carte d'identité valable

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Légalisation

* Tous les documents officiels doivent être légalisés par la Ministère de la Justice à Kigali.

Emoluments

L'inscription de la naissance dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.